

ORDRE DU JOUR - REUNION DU BUREAU 14/11/2023

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 octobre 2023
3. Attribution du marché N°2023-09 : Acquisition de deux véhicules de collecte des déchets à chargement arrière
4. Admission en non valeurs et créances éteintes
5. Conventions de collecte sur le domaine privé
6. Tarifs de redevance spéciale 2024
7. Déploiement de la collecte séparée des biodéchets
8. Divers

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 14 novembre 2023
N°B066-11-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre à 9 heures et 15 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.

La convocation du Bureau a été faite le 7 novembre 2023.

Membres en Exercice : 6	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M ^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 6	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-23, L2541-6 et L2541-7 ;

CONSIDERANT que par combinaison des articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le/la secrétaire de séance peut être un/une agent(e) ;

DESIGNE

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de la présente séance.

vote à main levée :	pour	:	6
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 21 novembre 2023

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 21 novembre 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 14 novembre 2023
N°B067-11-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre à 9 heures et 15 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.

La convocation du Bureau a été faite le 7 novembre 2023.

Membres en Exercice : 6	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M ^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 6	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

APPROUVE

sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 18 octobre 2023.

ET PROCEDE

à la signature du registre des délibérations.

vote à main levée :	pour	:	6
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 21 novembre 2023

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 21 novembre 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 14 novembre 2023
N°B068-11-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre à 9 heures et 15 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.

La convocation du Bureau a été faite le 7 novembre 2023.

Membres en Exercice : 6	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M ^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 6	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2023-09 ACQUISITION DE DEUX VEHICULES DE COLLECTE DES DECHETS A CHARGEMENT ARRIERE

LE BUREAU,

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres dans sa réunion du 14 novembre 2023 à 9h00 ;

1° APPROUVE

la conclusion d'un marché de fourniture de deux véhicules de collecte des déchets à chargement arrière aux conditions suivantes :

N° de lot	Désignation	Attributaire	Montant TTC
1	Châssis 26 tonnes (adapté pour bennes à ordures ménagères)	CATRA 67 SAS 2A rue de l'artisanat 67 640 FEGERSHEIM	140 400 €
2	Bennes de collecte des déchets : caisson de 19 à 21 m3 avec lève-conteneurs double chaise automatique (trémie haute)	FAUN ENVIRONNEMENT 625 rue du Languedoc 07500 GUILHERAND GRANGES	159 624 €
3	Châssis 19 tonnes (adapté pour benne à ordures ménagères)	CATRA 67 SAS 2A rue de l'artisanat 67 640 FEGERSHEIM	122 640 €
4	Benne de collecte des déchets : caisson de 13 à 15 m3 avec lève-conteneurs double chaise automatique (trémie haute)	FAUN ENVIRONNEMENT 625 rue du Languedoc 07500 GUILHERAND GRANGES	154 272 €

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

vote à main levée :

pour	:	6
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 21 novembre 2023

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 21 novembre 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 14 novembre 2023
N°B069-11-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre à 9 heures et 15 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.

La convocation du Bureau a été faite le 7 novembre 2023.

Membres en Exercice : 6	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M ^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 6	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : CREANCES ETEINTES ET CREANCES IRRECOUVRABLES

LE BUREAU,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT la demande d'admission en non-valeur présentée par le Comptable public, concernant certaines créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de voies d'exécution, pour un montant de 4 427,16 € ;

CONSIDERANT la liste de créances éteintes également présentée par le Comptable public, concernant certains produits constatés de 2014 à 2022, n'ayant pu faire l'objet de recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs pour un montant de 22 557,89 € ;

CONSIDERANT que l'irrecouvrabilité des créances éteintes résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement (En effet, les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire pour les sociétés ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées.) ;

1° DECIDE

D'exclure de la liste d'admissions en non-valeur présentée par le Comptable public et annexée ci-après, les créances du redevable COCCI PIZZA-BALL CORN pour un montant de 563,04 € et du redevable BALL PHILIPPI CORNELI pour un montant de 71,88 € ;

Et ainsi d'admettre en non-valeur un montant de 3 792,24 € (soit 4 427,16 € - 563,04 € - 71,88 €) de créances n'ayant pu faire l'objet d'un recouvrement ;

2° CONSTATE

le caractère irrécouvrable des créances éteintes figurant en annexe ci-après pour un montant de 22 557,89 €.

3° AUTORISE

Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4° PRECISE

Que ces montants seront ventilés comme suit :

- Article 6541 – Créances admises en non-valeur : 3 792,24 €
- Article 6542 – Créances éteintes : 22 557,89 €

De manière générale, les listes présentées par le Comptable public détaillent pour chaque débiteur, le montant impayé et le motif d'irrecouvrabilité.

vote à main levée :

pour	:	6
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 21 novembre 2023

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Laetitia BECK

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 21 novembre 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

liste 4795720233

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 10/02/2023

067070 SGC ERSTEIN

70250 - SMICTOMME MOLSHEIM ENVIRONS

Exercice 2023

Numéro de la liste 4795720233

45 pièces présentes pour un total de 4427,16€

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2021	R-9-4	ALEXANDRE LE GRAND	20,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Société					RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2004	T-599	ALOIRD Frederic	205,60 €	Poursuite sans effet
Inconnue					Combinaison infructueuse d actes
Société	2022	R-4-363	AMEUBLEMENT MARCHAL	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2016	R-30-76	AMP SOUDAGE	60,49 €	Poursuite sans effet
Société					Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2019	R-30-60	ANCEL ALEX MECANIQUE	64,47 €	Poursuite sans effet
Artisan Commerçant Agriculteur					Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2019	R-59-50	ANCEL ALEX MECANIQUE	65,53 €	Poursuite sans effet
Artisan Commerçant Agriculteur					Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2021	R-6-908	ANCEL ALEX MECANIQUE	65,36 €	Poursuite sans effet
Artisan Commerçant Agriculteur					Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	R-30-1008	ANCEL ALEX MECANIQUE	64,64 €	Poursuite sans effet
Artisan Commerçant Agriculteur					Combinaison infructueuse d actes
Association	2018	R-75-92	ASSOC NO HAY CAMINO	65,53 €	Insuffisance actif
Association					Poursuite sans effet
Société	2016	R-30-105	ASTEC TV	28,93 €	Poursuite sans effet
Société					Combinaison infructueuse d actes
Société	2021	R-7-2	AU TONNEAU RESTAURANT	11,04 €	PV carence
Société	2018	R-75-118	AU VIGNOBLE GOURMAND	183,60 €	PV perquisition et demande renseignement négative
Société	2017	R-9-123	AU VIGNOBLE GOURMAND	205,20 €	PV perquisition et demande renseignement négative
Société	2019	R-30-118	AU VIGNOBLE GOURMAND	86,40 €	PV perquisition et demande renseignement négative
Société	2016	R-30-161	AU VIGNOBLE GOURMAND	195,49 €	PV perquisition et demande renseignement négative
Société	2018	R-33-116	AU VIGNOBLE GOURMAND	140,40 €	PV perquisition et demande renseignement négative

liste 4795720233

Société	2022	R-44-582	AUTO ECOLE AS DU VOLA	0,40 €	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-45-138	BALL PHILIPPI CORNELI	71,88 €	Poursuite sans effet
Inconnue					Combinaison infructueuse d actes
Inconnue					PV carence
Société	2016	R-902-3	CABINET GIDE	75,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Société	2017	R-37-246	CAPITHORE COIFF SELF	21,60 €	Combinaison infructueuse d actes
Société					RAR inférieur seuil poursuite
Société	2016	R-30-188	COCCI PIZZA-BALL CORN	60,49 €	Poursuite sans effet
Société					Combinaison infructueuse d actes
Société					PV carence
Société	2015	R-6-207	COCCI PIZZA-BALL CORN	59,51 €	Poursuite sans effet
Société					Combinaison infructueuse d actes
Société					PV carence
Société	2014	R-23-291	COCCI PIZZA-BALL CORN	124,12 €	Poursuite sans effet
Société					Combinaison infructueuse d actes
Société					PV carence
Société	2013	R-3-282	COCCI PIZZA-BALL CORN	165,68 €	Poursuite sans effet
Société					Combinaison infructueuse d actes
Société					PV carence
Société	2013	R-1-239	COCCI PIZZA-BALL CORN	153,24 €	Poursuite sans effet
Société					Combinaison infructueuse d actes
Société					PV carence
Société	2015	R-6-1022	DIAMANT SAS	11,51 €	Combinaison infructueuse d actes
Société					RAR inférieur seuil poursuite
Société	2017	R-37-803	DUCAT LOC	259,20 €	Combinaison infructueuse d actes
Société	2015	R-6-1616	KRAUSE MARC	59,51 €	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue	2014	R-23-1110	LA FRINGALE DES BRASS	291,20 €	Poursuite sans effet
Inconnue	2013	R-3-1126	LA FRINGALE DES BRASS	49,22 €	Poursuite sans effet
Inconnue	2014	R-45-1118	LA FRINGALE DES BRASS	149,76 €	Poursuite sans effet
Société	2015	R-6-1479	LA FRINGALE DES BRASS	59,51 €	Poursuite sans effet
Artisan Commerçant Agriculteur	2017	R-37-1168	LENTZ COIFFURE ACTIVE	0,17 €	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2013	R-3-1244	MARTEL BIONDARO JACQU	271,60 €	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue	2013	R-1-1045	MARTEL BIONDARO JACQU	275,62 €	Combinaison infructueuse d actes
Société	2021	R-33-619	SARL KEIWAY PLANET SP	0,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2015	R-1-2	SAS N4 AUTO	3,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2022	R-44-37	SCIERIE FEIDT S A	0,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2016	R-30-1871	SNACK LE CHALET	76,49 €	Poursuite sans effet
Société	2015	R-6-2063	SNACK LE CHALET	59,51 €	Poursuite sans effet

liste 4795720233

Inconnue	2013	R-2-132	SNACK LE CHALET -GUEL	84,04 €	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue	2013	R-3-1548	SNACK LE CHALET -GUEL	38,80 €	Combinaison infructueuse d actes
Société	2018	R-75-1206	TOUPARGEL	530,60 €	Certificat irreouvrabilité
Inconnue	2014	R-23-1616	TOUSSAINT	10,93 €	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue					RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue	2014	R-23-1632	UNION DES COOPERATEUR	0,28 €	RAR inférieur seuil poursuite

TOTAL	4 427,16 €
--------------	-------------------

liste 6095970133

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 10/02/2023

067070 SGC ERSTEIN

70250 - SMICTOMME MOLSHEIM ENVIRONS

Exercice 2023

Numéro de la liste 6095970133

121 pièces présentes pour un total de 22557,89€

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2019	R-59-6	A D CONTROLE AUTO SEC	162,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2014	R-45-27	AFFUTAGE JACQUES	61,64 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2015	R-6-40	AFFUTAGE JACQUES EURL	118,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-30-32	AFFUTAGE JACQUES EURL	49,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-9-30	AGC SARL PROXI COOP	75,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-7-1	AGC SARL PROXI COOP	98,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-37-27	AGC SARL PROXI COOP	64,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-33-36	AJ GRENDEL PROXI COOP	291,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-43-1	AJ GRENDEL PROXI COOP	86,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-24-5	AJ GRENDEL PROXI COOP	164,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-30-41	AK DINCER	187,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-30-146	ATELIER DECORATION	263,07 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2019	R-30-147	BAUMGA BOULANGERIE PA	270,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-75-144	BAUMGA BOULANGERIE PA	338,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2020	T-99999	BISCHOFFSHEIM DISTRIB	504,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-35-192	CHATELIER DISTRIBUTIO	65,36 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-26-147	CHATELIER DISTRIBUTIO	64,64 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-27-2	CM PRODUCTION	49,50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-26-157	CM PRODUCTION	76,50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-50-1	COIFFURE ET BEAUTE	23,50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-12-5	COOP	108,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-24-1	COOP MAGASINS PROXIMI	405,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-9-763	COOP MAGASINS PROXIMI	64,47 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2019	R-25-1	CRECHE POMME DE REINE	75,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-75-322	CRECHE POMME DE REINE	259,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

liste 6095970133

Société	2015	R-6-311	C.S.S RICHI	59,51 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2020	R-30-500	DECATHERM SERVICES	64,64 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-35-796	FLORIDA SPORTSWEAR WE	135,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-26-733	GERARD	1 190,90 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-31-1	GERARD	230,75 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-37-1097	L ET M SARL	78,24 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2015	R-6-1490	LA RESSOURCE	59,51 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-13-2	LA ROMANCE	21,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-9-1157	LA ROMANCE	411,74 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-33-705	LABORATOIRE DENTAIRE	64,47 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-75-704	LE CHAPLIN RESTAURANT	65,53 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2015	R-6-1551	LES NAIADES	539,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-30-1495	MENUISIER LA RESSOURC	60,49 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-30-1504	MEUBLES SIEGEL VALNET	311,73 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	R-33-620	MICRO CRECHE ROSE ET	200,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	R-6-664	MICRO CRECHE ROSE ET	190,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2019	R-30-904	M.T.A AUTOMOBILES	97,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2019	R-59-696	M.T.A AUTOMOBILES	183,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2020	R-30-677	M.T.A AUTOMOBILES	130,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	R-33-333	REHAPLUS SARL	64,47 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	R-6-355	REHAPLUS SARL	65,36 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	R-4-327	REHAPLUS SARL	65,53 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-33-1019	SARL FINATEQ PROXI CO	172,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2015	R-6-2059	SIX ET SEPT BLANCHISS	74,15 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-30-1869	SIX ET SEPT BLANCHISS	45,85 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-33-1140	SNACK BAYA	64,47 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-75-1115	SNACK BAYA	65,53 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-9-1590	SNACK YAKAMOZ	64,47 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-37-1553	SNACK YAKAMOZ	89,73 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-4-81	SNACK YAKAMOZ	103,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-33-1144	SNACK YAKAMOZ	280,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-33-1184	SOS CARS	202,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-75-1159	SOS CARS	338,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	R-33-840	SUPERMARCHE ISTANBUL	140,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	R-69-1	SUPERMARCHE ISTANBUL	70,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2020	R-913-16	SUPERMARCHE ISTANBUL	143,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2020	R-30-999	SUPERMARCHE ISTANBUL	832,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	R-6-874	SUPERMARCHE ISTANBUL	1 376,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

liste 6095970133

Société	2018	R-902-16	S2E EVENTS	45,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-11-14	S2E EVENTS	144,90 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2017	R-901-31	S2E EVENTS	30,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2018	R-75-1189	TA SPORT SUPPORTS	65,53 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2019	R-59-994	TA SPORT SUPPORTS	65,53 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2019	R-30-1278	TA SPORT SUPPORTS	64,47 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2016	R-30-1955	TACA YALE LE FACKENTH	50,88 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-1	UNION DES COOPERATEUR	99,84 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1674	UNION DES COOPERATEUR	66,56 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-3	UNION DES COOPERATEUR	183,04 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-4	UNION DES COOPERATEUR	108,16 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-5	UNION DES COOPERATEUR	133,12 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-6	UNION DES COOPERATEUR	241,28 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-7	UNION DES COOPERATEUR	91,52 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-8	UNION DES COOPERATEUR	133,12 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-9	UNION DES COOPERATEUR	133,12 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-10	UNION DES COOPERATEUR	108,16 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-11	UNION DES COOPERATEUR	91,52 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-13	UNION DES COOPERATEUR	124,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-14	UNION DES COOPERATEUR	99,84 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-15	UNION DES COOPERATEUR	108,16 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-16	UNION DES COOPERATEUR	83,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-17	UNION DES COOPERATEUR	66,56 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-18	UNION DES COOPERATEUR	1 795,68 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-19	UNION DES COOPERATEUR	274,34 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-20	UNION DES COOPERATEUR	58,24 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-21	UNION DES COOPERATEUR	99,84 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-22	UNION DES COOPERATEUR	108,16 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1653	UNION DES COOPERATEUR	58,24 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1654	UNION DES COOPERATEUR	83,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1655	UNION DES COOPERATEUR	66,56 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1656	UNION DES COOPERATEUR	66,56 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1657	UNION DES COOPERATEUR	99,84 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1658	UNION DES COOPERATEUR	208,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1659	UNION DES COOPERATEUR	41,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1660	UNION DES COOPERATEUR	83,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1661	UNION DES COOPERATEUR	49,92 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1662	UNION DES COOPERATEUR	66,56 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

liste 6095970133

Inconnue	2014	R-45-1663	UNION DES COOPERATEUR	108,16 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1665	UNION DES COOPERATEUR	49,92 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1666	UNION DES COOPERATEUR	74,88 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1667	UNION DES COOPERATEUR	74,88 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1668	UNION DES COOPERATEUR	74,88 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1669	UNION DES COOPERATEUR	62,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1670	UNION DES COOPERATEUR	498,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1671	UNION DES COOPERATEUR	274,34 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1672	UNION DES COOPERATEUR	49,92 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-45-1673	UNION DES COOPERATEUR	83,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Inconnue	2014	R-41-2	UNION DES COOPERATEUR	74,88 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Association	2016	R-30-2000	VIE ET VACANCES LES G	613,32 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Association	2016	R-26-1161	VIE ET VACANCES LES G	460,24 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Association	2016	R-35-1333	VIE ET VACANCES LES G	583,04 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2019	R-59-1029	VOEGELIN CAFE DU COMM	64,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2020	R-6-1	VOEGELIN CAFE DU COMM	14,92 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	R-30-2031	YILDIRIM ALSAPOSE Ism	604,41 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Artisan Commerçant Agriculteur	2017	R-9-1723	YILDIRIM ALSAPOSE Ism	507,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	R-35-1352	YILDIRIM ALSAPOSE Ism	112,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Artisan Commerçant Agriculteur	2016	R-26-1177	YILDIRIM ALSAPOSE Ism	394,10 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

TOTAL**22 557,89 €**

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 14 novembre 2023
N°B070-11-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre à 9 heures et 15 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.

La convocation du Bureau a été faite le 7 novembre 2023.

Membres en Exercice : 6	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M ^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé avec mandat de représentation :</u> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 6	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : CONVENTIONS DE COLLECTE SUR LE DOMAINE PRIVE MOLSHEIM ET MUTZIG

LE BUREAU,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-13 à L.2224-16 et R.2224-23 à R.2224-28 ;
- VU** le Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;
- VU** le Code de l'environnement, et notamment le titre IV du livre V ;
- VU** le Code de la Santé publique ;
- VU** la délibération N°24/04/2009 du 24 novembre 2009 portant approbation du règlement de collecte du SICTOMME ;
- VU** la délibération N°30/04/2014 du 24 juin 2014 portant modification du règlement de collecte ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;
- VU** la demande formulée par ALSACE HABITAT visant à ce que les camions du Syndicat pénètrent sur le domaine privé des résidences situées 2, 4 et 6 rue Sainte Odile à Molsheim afin de réaliser la collecte des déchets ;

VU la demande formulée par ALSACE HABITAT visant à la mise en place sur le domaine privé de conteneurs aériens de collecte sélective pour les corps creux et les corps plats en lieu et place de bacs de collecte individuels pour les résidences situées 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 quai des anciens abattoirs à Molsheim,

VU la demande formulée par VILOGIA visant à la mise en place sur le domaine privé de conteneurs aériens de collecte sélective pour les corps creux et les corps plats en lieu et place de bacs de collecte individuels pour les résidences situées 1, 2 et 3 rue du Hoffen à Mutzig,

CONSIDERANT que la collecte des déchets des habitants des 2, 4 et 6 rue Sainte Odile à Molsheim se faisait sur le domaine privé ouvert à la circulation de cette résidence avant les travaux de résidentialisation menés par ALSACE HABITAT et que la présentation des bacs sur le domaine public créerait des conditions accidentogènes ;

CONSIDERANT que la mise en place de conteneurs aériens de collecte sélective est une solution pertinente pour l'habitat collectif dense,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer une convention de collecte sur le domaine privé :

- Avec ALSACE HABITAT pour les résidences situées 2, 4 et 6 rue Sainte Odile à Molsheim et 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 quai des anciens abattoirs à Molsheim.
- Avec VILOGIA pour les résidences situées 1, 2 et 3 rue du Hoffen à Mutzig.

vote à main levée :

pour	:	6
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme

Fait à Molsheim, le 21 novembre 2023

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Madame la Préfète le 21 novembre 2023 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.